

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 29 mars 1949

La séance est ouverte à trois heures.

### BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES, 1948-1949

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances) présente un message par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet un nouveau cahier supplémentaire de prévisions budgétaires pour l'année financière qui se terminera le 31 mars 1949. M. l'Orateur lit ce message à la Chambre et cette dernière le renvoie au comité des subsides.

### COMPTES PUBLICS

#### ADOPTION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. L.-Philippe Picard (Bellechasse) dépose le 1er rapport du comité permanent des comptes publics, et en propose l'adoption.

(La motion est adoptée.)

### CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

RÉUNION QUI S'OUVRIRA À LONDRES LE 21 AVRIL

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je désire répéter la déclaration publiée ce matin au sujet de la prochaine réunion des premiers ministres du Commonwealth.

Une réunion des premiers ministres du Commonwealth s'ouvrira à Londres le 21 avril. Le Gouvernement canadien projette de se faire représenter aux séances du début par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Si, par la suite, les circonstances rendent opportune la présence du premier ministre à Londres, il s'efforcera de s'y rendre sans tarder en avion.

Certaines questions portant sur divers problèmes d'ordre constitutionnel et qui n'ont pas été discutées à fond lors des réunions des premiers ministres, en octobre 1948, seront examinées au cours d'une courte série de séances privées qui, selon les prévisions, dureront une semaine.

Le communiqué a été remis aux journaux canadiens au moment même où, à Londres, M. Attlee annonçait la nouvelle à la Chambre des communes.

### TERRE-NEUVE

#### DÉCLARATION RELATIVE AUX SERVICES AÉRIENS À DESTINATION ET EN PROVENANCE DE GANDER

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Je désire formuler une déclaration au sujet des services aériens à Gander.

Voici les dispositions que nous avons prises relativement aux services aériens à destination et en provenance de Gander, à Terre-Neuve, après l'entrée de cette province dans la Confédération.

Les Lignes aériennes Trans-Canada assureront le service de Gander au continent tant à l'égard des envolées transatlantiques que des envolées à l'intérieur du pays. La société d'Air-Canada assurera aussi le service transatlantique de Gander à destination et en provenance du Royaume-Uni. Il s'agit là d'un nouveau service, car antérieurement les Lignes aériennes Trans-Canada ne reliaient pas Terre-Neuve au Royaume-Uni. En outre, nous améliorerons les correspondances domestiques reliant Gander au service transcontinental.

Nous avons négocié des ententes provisoires, pour une période de trois mois se terminant le 30 juin 1949, avec les sociétés étrangères utilisant l'aéroport de Gander. En vertu des ententes, elles continueront de jouir de leurs droits durant la période provisoire. Après le 30 juin, l'exercice des droits de circulation sera subordonné aux ententes de réciprocité que le gouvernement du Canada pourra conclure avant cette date avec ces gouvernements, dans les cas où le Canada désirera exercer des droits de réciprocité en territoire étranger.

On est à prendre des dispositions en vue de discussions bilatérales officielles avec le gouvernement des États-Unis; ces pourparlers auront lieu en juin.

### AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

#### HÔPITAL DE L'AÉROPORT DE SASKATOON—TRANSPORT DE MALADES À D'AUTRES ENDROITS

L'hon. Milton F. Gregg (ministre des Affaires des anciens combattants): Le vendredi, 25 mars, le député de Saskatoon (M. Knight) m'a posé une question au sujet d'une nouvelle selon laquelle des malades de l'hôpital provisoire pour anciens combattants, à l'aéroport de Saskatoon, devront être transportés ailleurs. Me rendant compte de l'intérêt qu'on porte à cette question dans la région de Saskatoon et dans la partie septentrionale de la Saskatchewan, je tiens à faire une déclaration à ce sujet.

À la fin de la deuxième Grande Guerre, plusieurs hôpitaux militaires ont été confiés par le ministère de la Défense nationale à celui des Affaires des anciens combattants, afin que les besoins immédiats de ce dernier ministère, dans l'après-guerre, pussent être satisfaits. On s'est rendu compte, à cette époque, que le nombre des malades à soigner